



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

---

**Avis public pour l'adoption du *Règlement*  
2026-577 concernant le lavage des  
embarcations visant à prévenir l'infestation  
des espèces envahissantes (EEE) et  
concernants les nuisances**

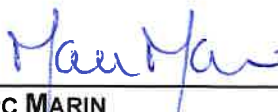
---

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que lors d'une séance du conseil tenue le 3 août 2026, la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté le Règlement 2026-577– concernant le lavage des embarcations visant à prévenir l'infestation des espèces envahissantes (EEE) et concernant les nuisances.

Ce règlement a pour objet de rendre obligatoire le nettoyage de toute embarcation, qu'elle soit motorisée ou non-motorisée, à une station de lavage reconnue afin de prévenir l'envahissement du Lac Massawippi et ses affluents par des espèces exotiques envahissantes, telles que la moule zébrée, et d'assurer la sécurité publique ainsi que la qualité de l'eau et de l'environnement de manière durable.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la municipalité, situé au 35, Chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley.

Donné à Sainte-Catherine-de-Hatley, le 4 août 2026.

  
\_\_\_\_\_  
**MARC MARIN**  
Directeur général et greffier trésorier